

# Atelier pédagogique sur le vote

(nouveau !)

L'objectif général de cet atelier est de faire comprendre aux élèves que le vote a une histoire et que l'accès à une égalité civique, qui a complété le principe d'égalité civile institué durant l'été 1789, s'est fait par étapes au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. L'élargissement du corps des votants implique certes des **pratiques**, héritées de l'Ancien régime ou plus innovantes, mais s'appuie surtout sur des **principes sociaux nouveaux**, énoncés lors de la Révolution. Cette conquête progressive de la souveraineté populaire, condition de la démocratisation de notre société, thème central des programmes des classes du secondaire (4<sup>ème</sup> et 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup> notamment), se fait au rythme irrégulier de la succession de cinq ou six régimes politiques depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'étude doit donc permettre de faire saisir aux élèves l'épaisseur historique de notre société démocratique actuelle et de les familiariser avec cette « culture républicaine » qui s'enracine dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Outre ces dimensions civique et patrimoniale, cet atelier vise plus concrètement à initier l'élève au **vocabulaire politique** (les notions de « scrutin », d'« assemblée constituante » ou de « plébiscite » par exemple), à renforcer ses repères chronologiques (succession des régimes) et à le faire réfléchir sur le caractère fluctuant et fragile d'un acquis qui semble aujourd'hui éternel et inaltérable à beaucoup.

Les objectifs de compétences d'un travail sur des documents d'archives semblent évidents : l'exercice permet de confirmer (de manière tangible dans un dépôt d'archives) que l'histoire a des sources (écrites et locales, ici) et que celles-ci doivent être analysées et comprises au-delà de leur subjectivité. La fréquentation de discours de nature politique (affiches, profession de foi, discours) permettront aussi aux élèves de s'initier aux **techniques d'argumentation**.

**L'atelier sera donc ouvert à toutes les classes, du dernier cycle du primaire au lycée.** Nous nous appliquerons à adapter le corpus documentaire évidemment à l'âge, mais aussi à l'origine géographique des

établissements. Utiliser des sources locales suscite une curiosité et permet de se fonder sur des repères du quotidien qui facilitent leur compréhension. Nous souhaiterions, en utilisant la diversité des sources (listes électorales, cartes d'électeurs, affiches officielles ou de propagande, profession de foi, descriptif du matériel électoral, instructions officielles sur la procédure, procès-verbaux de résultats ...) nous focaliser sur quelques aspects, à la fois centraux dans les programmes scolaires et accessibles, de l'histoire du vote :

. La question de **l'élargissement du suffrage** : en comparant des listes d'électeur sous le suffrage censitaire et celles d'après la réforme de 1848.

. Les évolutions de la **procédure du vote** : en utilisant les descriptions du scrutin en 1848 (appel par commune au chef-lieu de canton...) et en montrant la nécessité de se doter de règles et d'un matériel nécessaires au respect des principes de liberté, d'égalité, d'individualisation ou de secret u vote (isoloir...)

. La **diversité des scrutins** : élections présidentielles, législatives, d'une assemblée constituante, scrutins locaux, plébiscite, référendum...

. Le cas particulier de la **désignation du maire** et l'importance de la loi de 1884 qui fait « descendre » la démocratie au village.

. La question du **vote des femmes**.

François-Xavier LAITHIER,  
Professeur d'histoire-géographie  
missionné au sein du Service  
éducatif des Archives du Doubs